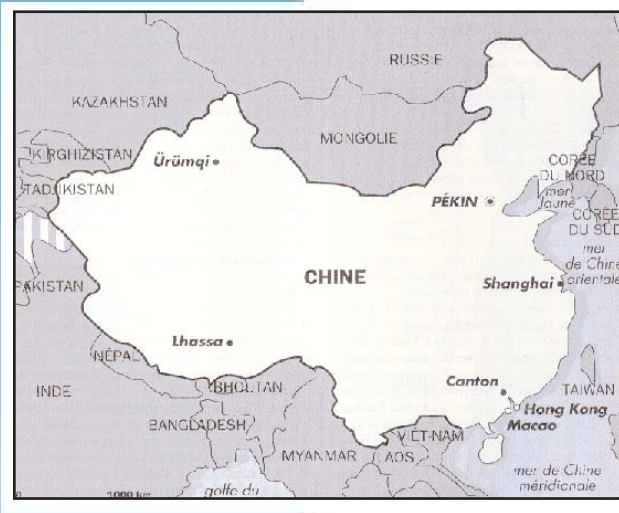


du 29 janvier  
au 30 mars 2010

## Coca-Cola : droits édulcorés

Leader mondial de la distribution de boissons, présente dans plus de 200 pays à travers le monde, la *Coca-Cola Company* se veut une entreprise responsable et respectueuse des droits de ses employés. Pourtant, une série d'enquêtes menées par un groupe d'étudiants chinois (soutenus par nos partenaires de la SACOM) révèle que la firme nord-américaine fait fabriquer et distribuer ses boissons dans des conditions déplorables en ayant recours de façon massive et permanente aux travailleurs intérimaires. Bien qu'ils représentent la majorité de ses travailleurs, la multinationale n'a donc pas de lien contractuel direct avec eux et elle espère en profiter pour se décharger de toute responsabilité à leur égard. A moins que la mobilisation locale et internationale ne la contraigne à réviser ses positions.



Comme des millions de Chinois d'origine rurale, les parents de Yang Zhengjun ont travaillé à l'usine. Aujourd'hui étudiant à l'université de Pékin, Yang est devenu porte-parole du *Concerned Coca-Cola Student Group (CCSG)*, un groupe d'étudiants constitué en 2008 pour enquêter sur les conditions de travail chez les embouteilleurs de Coca-Cola. Un moyen de « faire quelque chose d'utile pour la société et d'apporter peut-être quelques améliorations », explique Yang<sup>(1)</sup>.

Et en matière d'améliorations, la marge de progression est grande pour les usines d'embouteillage de la multinationale. Celles-ci font en effet appel, de manière systématique, à une main-d'oeuvre intérimaire qui effectue « les tâches les plus dures, les plus pénibles, et les temps de travail les plus longs (jusqu'à 330 heures par mois) »<sup>(3)</sup> tout en percevant

les salaires les plus bas. Pourtant, la loi chinoise limite théoriquement le recours au travail intérimaire à des postes « temporaires, auxiliaires ou de remplacement » et interdit de traiter différemment les ouvriers temporaires et les employés permanents<sup>(2)</sup>.

### Des enquêtes difficiles

Depuis août 2008, le groupe d'étudiants a réalisé trois enquêtes dans sept villes différentes. Afin de collecter les informations en toute discrétion, les étudiants ont proposé leurs services à des agences d'intérim qui les ont placés dans différentes usines. Ils ont ainsi occupé toutes sortes de postes : remplissage, inspection, transport, etc. sans recevoir aucune formation ni consigne de sécurité.

En travaillant et en interrogeant leurs collègues, ils ont découvert que la majorité des ouvriers de ces usines est intérimaire. Pourtant, les tâches qu'ils accomplissent n'ont rien de subsidiaire ou de temporaire : certains sont là depuis dix ans ! En revanche, ils sont non seulement moins bien payés que les employés permanents, mais leurs salaires sont inférieurs aux minimums légaux, alors même qu'ils sont contraints de travailler davantage que la limite autorisée par la loi.

Suite à la publication du premier rapport d'enquête en décembre 2008, des améliorations partielles ont été annoncées par certaines usines. En août 2009, voulant vérifier ces déclarations, quatre étudiants se sont à nouveau fait embaucher par une agence d'intérim pour travailler dans l'une de ces usines.

*Leurs salaires sont inférieurs aux minimums légaux, alors même qu'ils sont contraints de travailler davantage*

Retrouvez nos Appels urgents sur :  
[www.peuples-solidaires.org](http://www.peuples-solidaires.org)

Contact : [info@peuples-solidaires.org](mailto:info@peuples-solidaires.org)

Rédaction / direction de la campagne :

Secrétariat de Montreuil  
2B rue Jules Ferry - 93100 Montreuil (01 48 58 21 85)

Impression / diffusion :

Secrétariat de Rennes  
10 quai de Richemont - 35000 Rennes (02 99 30 60 53)



en association avec **act:onaïd**

# POUR EN SAVOIR PLUS

## La SACOM (Hong-Kong)

Association d'étudiants et d'universitaires contre la mauvaise conduite des entreprises fondée en 2005 par des étudiants de Hong-Kong dans le but de dénoncer, par des campagnes et des recherches de terrain, les comportements d'entreprises qui violent les droits des travailleurs en portant atteinte à leur santé, leur sécurité et leur dignité. Elle œuvre plus particulièrement à intégrer les travailleurs eux-mêmes dans les processus de vérification du respect des codes de conduite d'entreprises à l'intérieur des sites de production.

<http://sacom.hk/>

## L'affaire Coca-Cola, film documentaire

"L'affaire Coca-Cola" (2010) est un film documentaire sur le droit des travailleurs dans les usines d'embouteillage. Les réalisateurs, German Gutierrez et Carmen Garcia, y dressent un réquisitoire accablant contre l'empire Coca-Cola, soupçonné d'être impliqué dans l'enlèvement, la torture et le meurtre de dirigeants syndicaux qui luttèrent pour l'amélioration des conditions de travail en Colombie, au Guatemala et en Turquie.

<http://films.onf.ca/l-affaire-coca-cola/>

Contact : [international@onf.ca](mailto:international@onf.ca)  
Office National du Film du Canada  
CP 6100, Succursale Centre-Ville  
Montréal, Québec  
Canada H3C 3H5  
Attention : D-10

# ECRIVEZ !

**Modèles de lettres** : vous pouvez les découper ou les recopier en les adaptant à votre propre style.

**Affranchissement** : envoyez votre lettre de protestation à Coca-Cola (tarif postal : 0,85 €) et votre message de solidarité à la SACOM (tarif postal : 0,85 €).

**Par e-mail** : [epotter@na.ko.com](mailto:epotter@na.ko.com) - [sacom@sacom.hk](mailto:sacom@sacom.hk)

**Délai de réaction** : dès réception, et jusqu'en mars 2010

- Deux d'entre eux ont été victimes d'un incident qui en dit long : alors qu'ils réclamaient le versement d'un salaire non-perçu, ils ont été menacés et l'un d'eux a été violemment frappé par des responsables de l'agence. Cela n'a toutefois pas découragé le CCSG qui, lors d'une troisième enquête en août 2009, n'a constaté aucune amélioration majeure.

## Coca-Cola nie toute responsabilité

« Les conditions de travail que nous avons observées dans les usines d'embouteillage sont typiques des usines chinoises. Mais pour une entreprise avec une telle image de marque et qui engrange des profits si importants, nous attendions de Coca-Cola qu'elle accorde davantage d'attention à sa responsabilité sociale », résumant les étudiants.

De son côté, Coca-Cola continue pourtant à nier toute responsabilité envers les travailleurs intérimaires et affirme même que son recours au travail intérimaire est "légal et raisonnable"<sup>(4)</sup>.

Un argumentaire difficile à admettre, d'autant plus qu'ailleurs dans le monde, la compagnie est également mise en cause sur ce sujet : en 2007, l'Alliance mondiale des travailleurs de Coca-Cola<sup>(5)</sup> a dénoncé le recours abusif à l'emploi précaire par les entreprises d'embouteillage de Coca-Cola et demandé l'instauration de relations de travail permanentes et décentes dans tous les pays<sup>(6)</sup>.

"Notre Société s'est toujours efforcée d'exercer ses activités de manière responsable et conforme à l'éthique" peut-on lire sur le site Internet de la Coca-Cola Company. Il est néanmoins temps pour la firme de mettre fin au travail précaire dans ses usines d'embouteillage et d'assumer son entière responsabilité sociale vis-à-vis de ceux qui produisent ses boissons. C'est pourquoi nos partenaires chinois de la SACOM en appellent aujourd'hui à la solidarité de tous pour faire pression sur l'entreprise.

« Pour une entreprise avec une telle image de marque et qui engrange des profits si importants, nous attendions de Coca-Cola qu'elle accorde davantage d'attention à sa responsabilité sociale »

(1) China Labor News Translation, « Chinese Students Go Undercover to Investigate Coca-Cola », 16 septembre 2009, p.3

(2) Cf. Articles n° 63 et n° 66 de la loi chinoise sur le contrat de travail.

(3) Coke Concerned Student Group, décembre 2008, « Coca-Cola : the world's most valuable brand in the world is evading its legal and social responsibilities » [http://sacom.hk/wp-content/uploads/2009/09/report\\_eng\\_dec2008.doc](http://sacom.hk/wp-content/uploads/2009/09/report_eng_dec2008.doc)

(4) Communiqué de presse de la SACOM, 21 décembre 2009

(5) Coordonnée par l'UITA (Union Internationale des Travailleurs de l'Alimentation).

(6) Cf. [http://www.iuf.org/drupal/files/Alliance\\_Charterofdemands\\_final\\_f.pdf](http://www.iuf.org/drupal/files/Alliance_Charterofdemands_final_f.pdf)

**Nom Prénom :** ..... **Date :** .....

**Adresse :** .....

Dear Mr Potter,

*I have been informed by Peoples Solidaires of the results of investigations led at some of Coca-Cola bottling plants in China, and showing that a large proportion of workers are dispatch workers whose labour rights are not respected.*

*I am extremely preoccupied with the workers' situation at those plants, and urge you to:*

- 1. disclose the percentage of the use of dispatch labour in your bottling plants;*
- 2. convert the dispatch workers into regular workers and ensure that no dispatch worker will be unlawfully dismissed;*
- 3. provide labour rights training for all workers in your production facilities.*

Sincerely yours,

**Signature :**

**Nom Prénom :** ..... **Date :** .....

**Adresse :** .....

Dear friends of SACOM,

*I have been informed by Peoples Solidaires of the investigations led at Coca-Cola bottling plants in China.*

*I support your action and sent a letter to Ed Potter, Director of Global Labor relations, requesting that he takes immediate action to implement your demands.*

With warm regards,

**Signature :**

### **Traduction du texte de la lettre de protestation**

*J'ai été informé/e par Peoples Solidaires des résultats d'enquêtes menées auprès de certaines usines d'embouteillage de Coca-Cola en Chine, et révélant qu'une large proportion des ouvriers est une main-d'œuvre intérimaire dont les droits au travail ne sont pas respectés. Je suis extrêmement préoccupé/e par la situation des travailleurs de ces usines et vous exhorte à :*

- révéler le pourcentage de main-d'œuvre intérimaire dans vos usines d'embouteillage ;*
- transformer la main-d'œuvre intérimaire en main-d'œuvre permanente et vous assurer qu'aucun ouvrier intérimaire ne soit illégalement licencié ;*
- fournir une formation sur leurs droits à l'ensemble des travailleurs dans vos usines.*

### **Traduction du texte de la lettre de soutien**

*J'ai été informé/e par Peoples Solidaires des enquêtes menées chez des embouteilleurs de Coca-Cola en Chine. Je soutiens votre action et j'ai écrit une lettre à Ed Potter, directeur des relations de travail chez Coca-Cola, l'exhortant à répondre immédiatement à vos demandes.*

**Merci de votre solidarité !**

**Utilisez le coupon ci-contre pour soutenir cette campagne et/ou - si vous n'êtes pas encore signataire - recevoir nos prochains Appels Urgents (5 ou 12 par an selon votre choix).**



Ed POTTER  
Director of Global Labor relations  
The Coca-Cola Company  
P.O. Box 1734  
Atlanta, GA 30301  
ETATS-UNIS



SACOM  
P.O.Box no. 79583  
Mongkok Post Office,  
Mongkok, Kowloon  
HONG KONG



## PARTICIPEZ A NOS CAMPAGNES DE LETTRES



Appels Urgents N°333  
10, quai de Richemont - 35000 Rennes

Nom ..... Prénom .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville .....

### ENGAGEMENT

- Je participe aux actions de Réseau-Solidarité
  - en répondant à 5 appels par an
  - en répondant à tous les appels (entre 12 et 15 par an)

Date et signature :

- Pour soutenir financièrement l'action de Réseau-Solidarité,  
Je joins un chèque de ..... euros

Cette participation est facultative. Les dons à Réseau-Solidarité sont déductibles des impôts à hauteur de 66% (dans la limite de 20% du revenu imposable).

- Je souhaite recevoir davantage d'informations sur Réseau-Solidarité.